

Informations générales sur les corps flottants

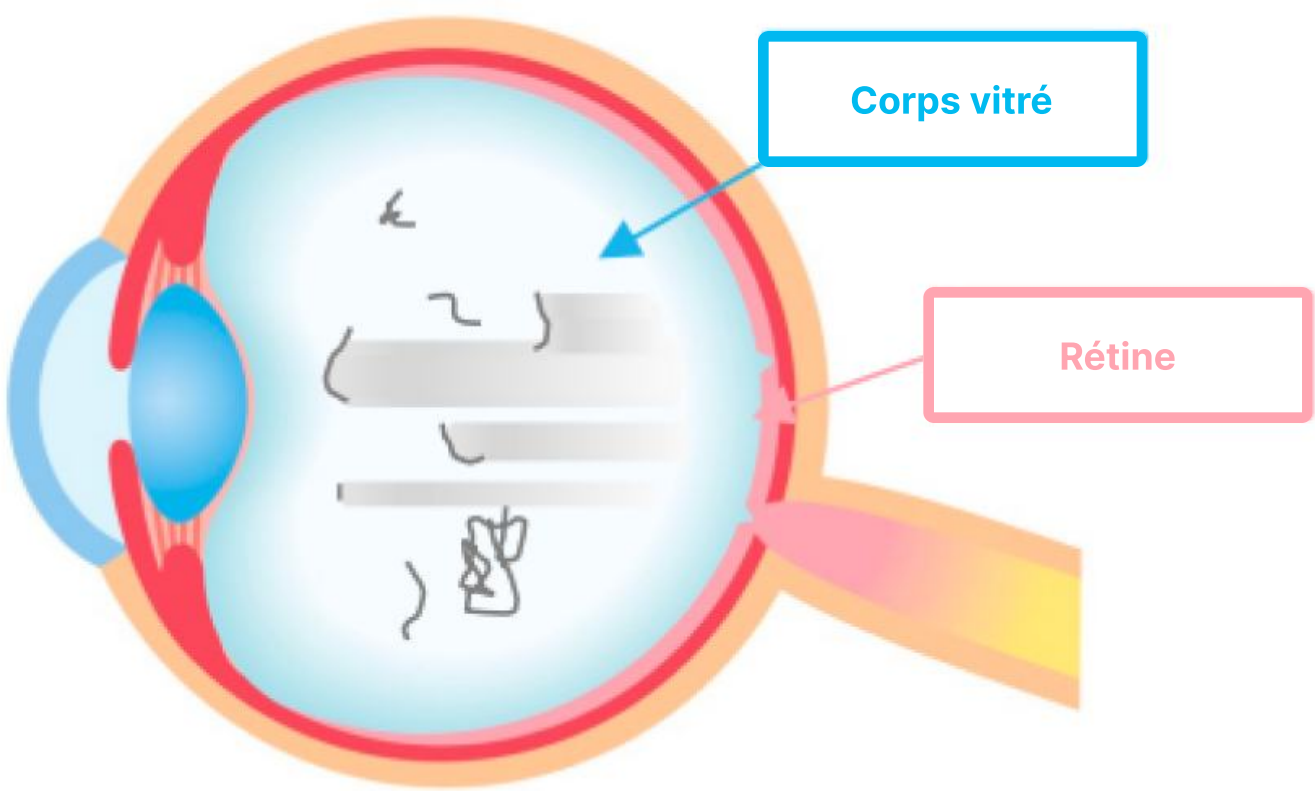
Cela vous semble familier ?

Petits points noirs, fils, filaments ou « mouches volantes » dans le champ visuel. Particulièrement visibles sur un fond clair (par exemple, un mur blanc ou le ciel).

Corps flottants

Les corps flottants sont généralement gênants, mais le plus souvent sans danger. Il est toutefois important de connaître certains signes d'alerte et de consulter un ophtalmologiste en cas de doute.

DÉFINITION Les corps flottants sont des masses de formes variées qui flottent librement dans le corps vitré et dont la perception varie selon leur position. Ils se déplacent généralement dans le sens du regard, en effectuant de légers mouvements oscillatoires. Ils touchent environ 80 % de la population à des degrés divers.



Représentation schématique |

Le corps vitré est une substance gélatineuse composée principalement d'eau, d'acide hyaluronique et de fibres de collagène. Relativement homogène chez les personnes jeunes, il se modifie progressivement avec l'âge et peut se détacher de la rétine. Ce phénomène est appelé **décollement postérieur du vitré**. Des opacités peuvent alors apparaître dans le corps vitré et projeter des ombres sur la rétine, perçues comme des corps flottants. Chez les personnes myopes, ces modifications peuvent survenir plus tôt.

Que peut-on faire ?

- ☐ En général, aucun traitement n'est nécessaire.
- ☐ Se détendre et détourner son attention des corps flottants peut aider, car le cerveau s'habitue souvent à leur présence avec le temps.
- ☐ Certaines personnes trouvent utile d'adapter l'éclairage, par exemple en évitant une lumière vive ou en utilisant le mode sombre sur les écrans.

Dans les cas les plus graves, l'ablation du corps vitré ou un traitement au laser peuvent être envisagés après consultation avec votre ophtalmologiste.

Quand consulter un ophtalmologiste.

Une consultation ophtalmologique est notamment recommandée dans les situations suivantes :

- Lors de l'apparition récente de corps flottants (« mouches volantes ») ou en cas d'augmentation des symptômes, notamment sous la forme de nombreux petits points noirs.
- En présence de signes d'alerte pouvant évoquer une déchirure ou un décollement de la rétine. Il peut s'agir de : éclairs lumineux dans le champ visuel persistant pendant plusieurs heures, de l'apparition de nombreux petits points noirs (aspect de « pluie de suie ») ou d'une ombre venant de la périphérie du champ visuel et ne se déplaçant pas avec les mouvements des yeux.
- En cas de baisse brutale et importante de l'acuité visuelle.
- Après une traumatisation oculaire ou en cas de douleur oculaire d'apparition récente.